REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CANTAL

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

COMPTE RENDU
DU CONSEIL SYNDICAL DU 30 MARS 2018

Conseillers
en exercice : 42
Présents : 23
Pouvoirs : 11
Absents : 8

L'an deux mille dix-huit, le 30 mars, le comité syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Lycée professionnel agricole de SAINT-FLOUR, après convocation légale par son Président, Monsieur Pierre JARLIER

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, François BOISSET, Claudette BRUGEROLLE, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Martine CHAZARIN, Bernard COUDY, Jacques COUVRET, Jean-Jacques GEMARIN, Albert HUGON, Pierre JARLIER, Anne-Marie MARTINIERE, Guy MICHAUD, Daniel MIRAL, Ghyslaine PRADEL, Bernard RAYNAUD, Jeanine RICHARD, Bernard RISPAL, Charles RODDE, Christian ROUDIER, Sébastien VEDRINES, Jean- Louis VERDIER

Absents ayant donné pouvoir: Jean-Pierre BERTHET, Richard BONAL, Bernard DELCROS, Gérard DELPY, Joël LABORIE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Bruno PARAN, Karine RODDE-DESPRATS, Denis TOURVIEILLE, Alain VANTALON, Nicole VIGUES

Absents : Bernard CHAMBARON, André JUGIEU, Christophe LACOMBE, Jean MAGE, Bernard MAURY, René MOLINES, Patricia ROCHES, Michel SEYT

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 6 avril 2018 et que la convocation avait été faite le 21 mars 2018.

2018-12 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2018

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré, décide :

- *Adopte le compte rendu du comité syndical du 16 mars 2018*

POUR : 34 voix

2018-13 : VOTE DU BUDGET GENERAL 2018

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif 2018 « budget général » tel qu'annexé

POUR : 34 voix

2018-14 : VOTE DU BUDGET ANNEXE SERVICE ENVIRONNEMENT 2018

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif 2018 « service environnement » tel qu'annexé

POUR : 34 voix

2018-15 : VOTE DU BUDGET ANNEXE SCOT INGENIERIE 2018

Conseillers en exercice concernés : 36
Présents : 19
Pouvoirs : 10
Absents : 7

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- Adopte le budget primitif annexe 2018 « scot ingénierie » tel qu'annexé

POUR : 29 voix

2018-16 : RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT CEC

Considérant que le Sytec a la possibilité de recruter trois agents en CEC ;

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

-Décide de recruter trois agents en contrats CEC pour une durée d'un an renouvelable une fois ;

-Décide de fixer le taux horaire brut de rémunération au SMIC.

POUR : 34 voix

2018-17 : RECRUTEMENT DE PERSONNELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Considérant les besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ;

Considérant le nécessité de recourir aux services d'agents contractuels en conséquence ;

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- Décide de recourir aux services de deux agents contractuels pour motif d'accroissement temporaire d'activité pour une durée maximum d'un an (rémunération sur le premier échelon de la grille d'adjoint technique)

POUR : 34 voix

2018-18 : COPRODUCTION D'UNE BASE DE DONNEES OCCUPATION DU SOL A GRANDE ECHELLE

Conseillers en exercice concernés : 36
Présents : 19
Pouvoirs : 10
Absents : 7

Opération projetée et résultats attendus
Considérant que dans le cadre de sa compétence aménagement et développement de l'espace, le SYTEC élabore le SCOT Est Cantal, sur le périmètre des deux nouvelles grandes intercommunalités (EPCI) « Saint-Flour Communauté » et « Hautes Terres Communauté », créées le 1er janvier 2017, sur un territoire de 2383 km² et 92 communes.

Considérant que, pour cela, le SYTEC souhaite disposer d'un outil précis et normé de l'occupation du sol afin de répondre aux obligations légales et objectifs nationaux de réduction de la consommation foncière et de préservation du foncier agricole et des milieux naturels, ainsi que de disposer d'une connaissance fine et d'indicateurs pertinents pour le suivi de l'évolution de son territoire à long terme (10 à 20 ans).

Considérant que, le SYTEC, prévoit de coproduire avec l'IGN un modèle d'Occupation du Sol à Grande Echelle, (selon 14 classes de couvertures du sol), comme cela est en cours sur d'autres départements ou territoires français

Considérant que la méthodologie de production intègre des données issues de bases de données existantes, complétée par la production de données à partir notamment de l'interprétation des ortho-photoplans ; et qu'à ce jour, le territoire du SYTEC ne dispose pas de données sur les occupations du sol à ce niveau de précision.

Considérant que cet outil, une fois produit et validé, sera **mis à disposition en open data** et apportera des éléments de connaissance de l'occupation du sol à tous les publics (collectivités, entreprises et universités, bureaux d'études et maitres d'œuvre, chambres consulaires et structures intervenant dans le domaine de l'environnement et la biodiversité...).

Considérant que ce projet apportera un service de connaissance numérique du territoire, au profit des stratégies globales de développement local et des services publics.

Descriptif et échéancier prévisionnel
Production partenariale par coproduction SYTEC / IGN avec prise en charge à 50% par chaque partenaire.

Budget : Tarif production infra-départementale : 25€/km (soit 12,50€/km² pour le partenaire)

Surface du territoire du projet (périmètre du SCoT Est Cantal) : 2383,14 km²

Coût : 2383,14 x 25€/km² = 59 578,50 € soit 29789,25€ par partenaire

DEPENSES en € TTC	Montants
BD Occupation du Sol Grande Echelle	**59 578,50 €**
dont participation IGN	29 789,25 €
dont participation SYTEC	29 789,25 €

Les modalités de réalisation seront précisées par convention signée entre le SYTEC et l'iGN.

Contractualisation avec l'IGN : 2ème trimestre 2018

Délai de réalisation : 9 mois

Livraison: Janvier 2019

Plan de financement

DEPENSES en € TTC	Montants	RECETTES en €	Montants	%
BD Occupation du Sol Grande Echelle	**29 789,50 €**	FNADT	31 831,60 €	80,00%
Ingénierie interne SYTEC	**10 000,00 €**	Autre public	0,00 €	
		Sous total fonds publics	**31 831,60 €**	**80,00%**
		Autofinancement SYTEC	**7 957,90 €**	20,00%
TOTAL	**39 789,50 €**	**TOTAL**	**39 789,50 €**	100,00%

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,

- Décide de valider la proposition
- Décide de donner délégation au Président du SYTEC pour solliciter les financements nécessaires à la réalisation du projet
- Décide de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision

POUR : 29 voix

2018-19 : AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE D'INTERIM DU CENTRE DE GESTION DU CANTAL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Considérant que pour assurer la continuité du service, il est nécessaire d'effectuer des recrutements d'agents non titulaires sur le fondement de l'article 3 :
Art 3-1 : pour le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agents contractuels
Art 3-2 : pour vacance temporaire d'emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Art 3-2° : pour accroissement saisonnier d'activité
Art 3-1° : pour accroissement temporaire d'activité
Art 3-3-1° : en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaire (catégories A, B et C)
Art 3-3-2° : lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient (emplois du niveau de catégorie A)
Vu les propositions de prestations de service faite par le Service Intérim du Centre de Gestion du Cantal en vue de mettre à notre disposition du personnel remplaçant pour répondre à notre besoin et vu le règlement de ce service,

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,
Après avoir délibéré,
- Autorise Monsieur le Président à faire appel au Service Intérim du Centre de Gestion du Cantal en vue de recruter tout agent nécessaire au bon fonctionnement des services dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26.01.84 susvisée ;
- Dit que les crédits nécessaires au remboursement de la rémunération, des charges et des frais de gestion tels que mentionnés au règlement du Service Intérim sont prévus au budget

POUR : 34 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.
Fait à Saint-Flour, le 6 avril 2018
Affiché le

Le Président

SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ENERGIE DU CANTAL
SYTEC

Pierre JARLIER